



TAXE D'APPRENTISSAGE - Code UAI : 0080918E

Bordereau de versement

L'IFSI-IFAS René Miquel est un établissement public habilité à percevoir une partie de la taxe d'apprentissage par dérogation. En affectant une partie de votre taxe d'apprentissage à notre institut de formation, vous participez à l'amélioration des conditions d'apprentissage des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants et nous vous en remercions.

POUR UN SUIVI EFFICACE DE VOTRE VERSEMENT

Nous vous invitons à renseigner :

COORDONNEES DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____

Nom du groupe : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

SIRET : _____

PERSONNE A CONTACTER

Personne à remercier et à informer du suivi du dossier : _____

Fonction : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

VERSEMENT ET MODALITES

Montant du versement :

par chèque à l'ordre du Trésor Public

par virement bancaire

(Merci d'indiquer le nom de votre entreprise dans le libellé du virement et de préciser

« Taxe d'apprentissage IFSI-IFAS René Miquel »)

BANQUE DE FRANCE RC PARIS B 572104891
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
TITULAIRE : TRESORERIE DES ETS HOSPITALIERS DE CH-MEZIERES DOMICILIATION : BDF CHARLEVILLE-MEZIERES
Identification nationale BANQUE - GUICHET - N° COMPTE — CLE RIB 30001 — 00534 - C0810000000 - 77
Identification internationale IBAN : FR38 — 3000 - 1005 — 34C0 — 8100 — 0000 - 077 identifiant Swift de la BDF (BIC) : BDFEFRPPCCT

Date et signature :

Document à retourner par courrier ou mail à :

Institut de Formation « René Miquel »

Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et Institut de Formation d'Aide-Soignant (IFAS)

1 rue Pierre Hallali – BP 40031 – 08001 Charleville-Mézières Cedex

☎ : 03.24.55.66.90

✉ : secretariat.ifsio8@gmail.com

<http://www.ifsio8.fr>